

## **Étude LAIR « État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg »**

Prise de position de l'Anasig issue des 2 groupes de travail organisés par l'Anasig concernant  
les professions d'assistant(e)s social(e)s et d'assistant(e)s d'hygiène sociale

Nous pensons qu'il est important de définir nos professions, d'assistant(e) social(e) et d'assistant(e) d'hygiène sociale sur base de la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), reconnue au niveau international : « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* » et représente « *l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale* ». Dans cette optique, les professions d'assistant(e) social(e) et d'assistant(e) d'hygiène sociale sont parties prenantes des professions de santé, grâce à leur action complémentaire, permettant de préserver ou de restaurer la santé de nos clients.

Les assistant(e)s social(e)s et assistant(e)s d'hygiène sociale sont parmi les seules professions généralistes et polyvalentes du secteur social. Nos professions soutiennent les personnes les plus vulnérables et garantissent le respect de leurs droits (notamment à la santé), il s'agit d'une prise en charge globale de la personne. Les assistant(e)s social(e)s et d'assistant(e)s d'hygiène sociale essaient de mobiliser les ressources internes et externes de la personne. Des notions de psychologie sont nécessaires ainsi qu'une très bonne connaissance des différents champs de travail du secteur social et de la santé, des institutions sociales, de santé, associatives, publiques. Une base importante de nos métiers repose sur une solide connaissance du droit et des différentes législations luxembourgeoises. Ce dernier point est souvent très sous-estimé. Il nous importe de le rappeler pour que cet aspect soit mieux étudié au cours des études au Luxembourg.

Par rapport à la formation initiale, nous notons qu'il y a des différences substantielles entre les formations proposées à l'étranger et celle qui est proposée à l'université de Luxembourg. Les formations de l'étranger nous semblent plus fondées, comportent plus de pratique professionnelle et de méthodologie du travail social, est aussi souvent plus interventionniste. L'université de Luxembourg a fait le choix d'un tronc commun avec la formation des éducateurs avec au cours des 3 premiers semestres, un choix possible entre la carrière d'assistant(e) social(e) ou d'éducateur(rice) gradué(e).

Nous notons que les représentants du Bachelor en sciences sociales et éducatives de l'université du Luxembourg n'ont pas du tout été consultés dans le cadre de l'étude Lair. De même, notre système d'homologation des diplômes obtenus à l'étranger, qui concerne une partie importante de nos collègues ou futurs collègues, n'a pas non plus été abordé de manière approfondie et fondée, alors qu'il se distingue par son examen en législation, qui est très conséquent, des procédures des autres professions de santé.

Pour avoir l'autorisation d'exercer, les personnes ayant fait leurs études à l'étranger doivent passer un examen pour lequel on exige qu'ils étudient la législation luxembourgeoise en détail. Ceux qui ont étudié à Luxembourg ne doivent pas le passer mais n'ont pas forcément une solide connaissance de notre législation.

Une bonne formation de base, un bachelor devrait permettre aux assistant(e)s social(e)s et assistant(e)s d'hygiène sociale de faire un master (spécialisation) par la suite mais peu d'issues existent dans le secteur social pour les personnes avec master au Luxembourg. Nous regrettons

qu'il y ait peu de possibilités de faire de la recherche ou d'aller vers l'enseignement, entre autres. Pour faire face aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés, nous estimons avoir besoin de soutenir la recherche et de permettre à certains de se spécialiser pour répondre aux nouveaux besoins et challenges de la société luxembourgeoise.

Nous notons l'importance de la formation continue qui n'est malheureusement pas clairement définie par la loi. L'offre est aussi assez limitée. Nous proposons que notre association professionnelle puisse développer ce volet en partenariat avec l'université ou même avec les écoles étrangères. Nous pensons qu'il est également important de développer la supervision et d'en proposer aussi bien pendant les stages, lors de la formation initiale, que plus tard, au cours de la vie professionnelle.

Si un Ordre des professions de santé doit voir le jour, nous pensons qu'il devrait avoir plus de pouvoir d'action et plus de poids. Cela donnerait en retour plus d'importance et de reconnaissance aux différentes professions et cet organe pourrait s'occuper de l'homologation, de la reconnaissance des diplômes, la valorisation de la formation continue, etc... Le besoin en personnel (par ex. juriste) de cet organe devrait être renforcé ou au moins avoir un budget plus conséquent pour demander des avis à des experts externes, commanditer une étude si nécessaire. Toutes les professions représentées devraient avoir accès à ces ressources sans aucune restriction.

La promotion de chaque profession doit être assurée par celle-ci. La promotion de la formation d'assistant(e) social(e) doit aussi être encouragée car la transformation et la complexité croissante de notre société confirment la raison d'être de nos métiers.

L'avis des assistant(e)s social(e)s et assistant(e)s d'hygiène sociale, concernant les problèmes sociaux importants de la société luxembourgeoise, tels que le logement, l'éducation, la protection des données, la digitalisation, doit être entendu et représenté par un Conseil supérieur ou un futur Ordre professionnel. Cela nous permettrait de mieux défendre les intérêts de nos bénéficiaires, de nos collègues, clients et de toute la population luxembourgeoise.

Il nous semble très important de renforcer le sentiment d'appartenance, l'esprit de communauté professionnelle entre assistant(e)s social(e)s et assistant(e)s d'hygiène sociale. Il nous importe aussi de travailler à la légitimité des différentes professions (assistant(e) social(e) et d'assistant(e) d'hygiène sociale/psychologues/éducateurs) pour éviter une concurrence contreproductive ou une différenciation entre les professionnels de santé et les professionnels éducatifs et pédagogiques. Nous proposons donc de rajouter la profession des éducateurs dans un futur Ordre des professions de santé afin d'éviter que les professions de santé et sociales ne soient divisées dans notre pays. Résorber cette anomalie européenne nous semble important.

Il faut envisager un même Conseil/Ordre pour toutes les professions de santé avec des sous-groupes, « maison de la profession », au sein de l'Ordre pour chaque profession. Chaque profession doit pouvoir s'organiser et prendre les décisions concernant son avenir ou son fonctionnement. Dans l'étude Lair, les modèles étrangers ne comportent que certaines de nos professions et aucun modèle présenté n'est pluraliste comme le CSCPS actuel. Nous devons donc nous montrer créatifs et innovateurs pour trouver notre modèle de représentation.

Reste à trancher si nous souhaitons une déontologie commune ou spécifique pour chaque profession.

Dans le cas d'une éventuelle réforme, nous souhaiterions organiser une consultation large, officielle et démocratique de tous les assistant(e) social(e) et des assistant(e) d'hygiène sociale du pays pour demander leur avis sur les principales questions d'avenir de nos professions. Pour cela, nous demandons d'avoir l'aide du Ministère de la Santé qui possède les coordonnées de chaque professionnel.

Soutiennent ou ont participé à l'élaboration de cet avis :

### **Conseil d'administration de l'ANASIG**

Nathalie Koedinger, présidente, assistante sociale, commission professionnelle AS

Marc Meyers, vice-président, assistant d'hygiène sociale, commission professionnelle AHS

Silvia Fernandes Pais, secrétaire, assistante sociale, commission professionnelle AS

Elton Lima, trésorier, assistant social, commission professionnelle AS

Fabrice Mousel, assistant social, commission professionnelle AS, Commission nationale d'éthique (CNE)

Jean-Michel Campanella, assistant social, délégué IFSW

Mireille Conrath, assistante sociale

Eliane Jeitz, assistante sociale

Marianne Gallo, assistante d'hygiène sociale

Patrick Feltgen, infirmier gradué

### **Membres des groupes de travail sur l'Étude Lair**

Nathalie Koedinger, présidente de l'Anasig, assistante sociale, commission professionnelle AS

Jean-Michel Campanella, assistant social, délégué IFSW

Fabrice Mousel, assistant social, commission professionnelle AS, Commission nationale d'éthique (CNE)

Jil Büchler, assistante sociale

Ginette Jones, assistante sociale, Conseillère de Gouvernement honoraire

Nelson Lopes, assistant social,

Romaine Becker, assistante sociale